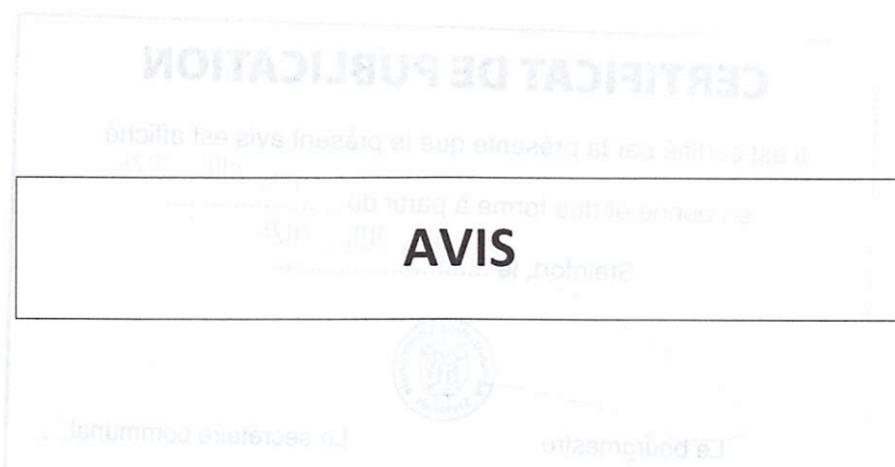




Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/26/0160 du 8 juillet 2026 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société IMMOBILIERE WINDHOF II SA d'exploiter à L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue des Trois Cantons un stockage de déchets dangereux de 1.760 t et un chantier d'excavation de terres polluées d'un volume total de 1.360m³.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

15 JUIL. 2026

en bonne et due forme à partir du

15 JUIL. 2026

Steinfurt, le



Le bourgmestre

Le secrétaire communal